

Changement d'année de référence des Indices de prix à la production (IPP)

FICHE PRESSE – 8 février 2024

Depuis 2018, les indices de prix à la production de l'industrie et des services et les indices de prix des produits et des moyens de production agricoles sont diffusés avec pour référence l'année 2015.

Tous les cinq ans, à la demande d'Eurostat, l'Insee procède à un changement d'année de référence de ces indices. Pour les indices de prix dans l'industrie et les services, la nouvelle année de référence sera l'année 2021, et non l'année 2020, car l'activité a été très perturbée en 2020 dans l'industrie et les services du fait de la crise sanitaire. Dans l'agriculture, a contrario, l'activité a été peu perturbée en 2020, aussi les indices de prix agricoles vont-ils basculer en référence 2020.

L'institut européen attend des États membres qu'ils lui adressent les premiers indices en base 2021 relatifs à l'industrie et aux services dans les trois ans suivant la fin de cette nouvelle année de base. L'Insee a choisi de changer de référence à l'occasion de la diffusion des indices du mois de janvier 2024 pour l'industrie et les produits agricoles, et du 1^{er} trimestre 2024 pour les services.

Le tableau ci-dessous détaille les dates auxquelles seront diffusés les premiers indices en base 2021*

Indices concernés	Période couverte	Diffusion Insee
Indices <u>mensuels</u> des prix à la production et à l'importation dans l'industrie (IPPI)	Janvier 2024	29/02/24
Indices <u>mensuels</u> de prix de produits agricoles à la production et des prix d'achat des moyens de production agricole (IPPAP et IPAMPA)*	Janvier 2024	29/02/24
Indices <u>trimestriels</u> de prix de production dans les services (IPSE)	1 ^{er} trimestre 2024	31/05/24

* les IPPAP et les IPAMPA seront diffusés en base **2020** ; par dérogation, les IPPI et les IPSE seront diffusés en base **2021** car l'année 2020 était atypique dans l'industrie et les services en raison de la pandémie de Covid-19.

Conséquences pratiques pour la diffusion des indices

• Arrêt des séries publiées en base 2015

- dernière publication des IPPI base 2015 le 31/01/2024
- dernière publication des IPPAP et IPAMPA base 2015 le 31/01/2024
- dernière publication des IPSE base 2015 le 29/02/2024

Ces indices ne seront plus mis à jour mais resteront consultables (et téléchargeables) à la rubrique « séries chronologiques » du site Internet de l'Insee, en tant que séries arrêtées.

• Définition de nouvelles séries en base 2021

Les nouvelles séries à « **prix de base** » couvriront non seulement l'année 2024 puis les années suivantes, par alimentations successives, mais aussi d'emblée la période 2021-2023 (voire une période plus longue).

Cas particulier des indices de prix servant aux indexations de contrat : série à « prix de marché »

Les utilisateurs des indices à « prix de marché » en base 2015 disposeront d'un tableau leur permettant de retrouver l'indice de prix en base 2021 « équivalent » à celui qu'ils utilisaient en base 2015, ainsi que le coefficient de raccord à appliquer. Les périmètres de l'indice arrêté et de sa série poursuivante sont identiques.

À savoir : les index bâtiment, travaux publics (BT-TP) ne sont pas concernés par le changement d'année de référence.

Les indices : définitions et utilisations

Publiés chaque mois par l’Insee, les indices de prix à la production (IPP) mesurent les variations des prix en « sortie de ferme » ou en « sortie d’usine ». Les IPP sont un instrument crucial pour mesurer les variations de prix : celles qui ont lieu aujourd’hui pour les producteurs et qui pourront se répercuter demain pour les consommateurs. Indispensables à l’analyse conjoncturelle, ils interviennent directement dans le calcul de la croissance, ainsi que dans les révisions des prix figurant dans les contrats entre acteurs économiques.

L'[indice des prix des produits agricoles à la production \(IPPAP\)](#) permet de mesurer l’évolution des prix perçus par les agriculteurs en contrepartie des produits qu’ils livrent.

Il est fondé sur les prix mensuels d’un échantillon de transactions représentatives. Il est actuellement calculé pour 158 produits agricoles et 46 regroupements de produits.

L'[enquête « Observation des prix de l’industrie et des services \(Opise\) »](#) réalisée par l’Insee permet de calculer des indices mensuels de prix de production de l’industrie et des services afin de mesurer l’évolution des prix de la production des biens et services liés à une activité industrielle et de services déterminée.

- Le calcul des indices des prix à la production et à l’importation dans l'[industrie \(IPPI\)](#) et les [services \(IPSE\)](#) relève du règlement européen sur les statistiques d’entreprises ([Règlement \(UE\) 2019/2152](#) du Parlement européen et du Conseil dit « Règlement EBS ») et de son règlement d’exécution (Règlement d’exécution (UE) 2020/1197 de la Commission du 30 juillet 2020).

Ces indices permettent aux économistes d’évaluer et d’analyser les tendances de la conjoncture, aux comptes nationaux de déflater les valeurs ajoutées en euros courants par branches d’activité pour obtenir des valeurs ajoutées en euros constants (« partage volume-prix » du PIB), aux entreprises d’indexer des contrats.

- Les [indices de prix des travaux d’entretien et d’amélioration des bâtiments \(IPEA\)](#) sont des indices trimestriels couvrant les différentes activités nécessaires à l’entretien et l’amélioration des bâtiments. Ces indices peuvent être utilisés pour l’analyse de l’activité du secteur (division « 43 - travaux de construction spécialisés », à l’exception du groupe « 43.1 - démolition et préparation des sites »), comme indicateurs conjoncturels ou comme déflateurs par les comptes nationaux.

Retrouvez ces indices sur [Insee.fr](https://www.insee.fr) :

⇒ [Séries chronologiques](#) :

- [Indices des prix dans l’agriculture \(IPPAP, IPAMPA\)](#)
- [Indice des prix à la production et à l’importation dans l’industrie \(IPPI\)](#)
- [Indice des prix d’entretien-amélioration des bâtiments \(IPEA\)](#)
- [Indice des prix de production dans les services \(IPSE\)](#)

⇒ [Informations Rapides](#) : les indices de prix agricoles à la production et de production dans l’industrie font l’objet d’une publication sous la forme d’*Informations Rapides* chaque mois. Cette publication est trimestrielle pour les indices de prix de production dans les services, les indices de prix dans l’entretien-amélioration des bâtiments et les indices de coût de la construction :

- [Informations rapides Indices des prix agricoles \(IPPAP, IPAMPA\)](#) ;
- [Informations rapides Indices de prix de production et d’importation de l’industrie \(IPPI\)](#) ;
- [Informations rapides Indices des prix d’entretien-amélioration des bâtiments \(IPEA\)](#) ;
- [Informations rapides Indices des prix de production des services \(IPSE\)](#).

Contact presse : bureau de presse de l’Insee bureau-de-presse@insee.fr ☎ 01 87 69 57 57